

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2024-870.

Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 550 000 \$ pour des travaux de réfection des bandes de l'aréna Kevin-Lowe – Pierre-Pagé

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de onze mille trois cent sept (11 307).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de mille cent quarante-deux (1 142).

Que le nombre de demandes faites est de Ø, et en conséquence

- Que le règlement numéro 2024-870 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 31 janvier 2024.

Sophie Bourgon

Signature

Secrétaire administrative, Service des
affaires juridiques et greffe

Titre